

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AOUT 2018

Le Mercredi 29 Aout 2018, 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en la salle de la Mairie de FLAMANVILLE.

PRESENTS : M Alain PETIT/ M Benoît LEMERCIER / M Emmanuel FECAMP / Mme Maryse FONTENAY / M Dominique SURAIS / M Nicolas BUNIAS/ Mme Jocelyne DUCOUROY / Mme Martine DUFILS / M Mickaël ANQUETIL / M Olivier LETELLIER

ABSENTS : Christophe CHOLLET donne pouvoir à Benoît LEMERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M Nicolas BUNIAS

APPROBATION DERNIERE REUNION

Le procès verbal de la séance du 04 avril 2018 est lu et adopté à l'unanimité

ORGANISATION DE L'INAUGURATION DE L'EGLISE DU 22 SEPTEMBRE 2018 ET VALIDATION DU LIVRE PHOTOS

Les membres du conseil municipal relisent le livre photos afin d'y apporter les dernières modifications et valider l'ensemble de la présentation.

Monsieur le Maire fait le point sur le déroulement de l'inauguration de l'église qui aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à 18h00 :

- 18h00 accueil des invités sur le parvis de l'église
- 18h15 Monsieur le Maire remettra les clés à Monseigneur LEBRUN Archevêque qui les remettra à son tour aux pères Brentot et Gravier.
- Puis l'entrée dans l'église suivi des convives
- 18h30 Discours d'ouverture de Monsieur le Maire suivi de la célébration de la messe.
- A la fin de la messe la parole sera donnée aux personnalités officielles qui seront présentes.
- La cérémonie se clôturera par un vin d'honneur servi à la salle des fêtes.
- Afin de remercier les financeurs, les donateurs et les artisans qui ont participé à la rénovation, le livre photos leur sera offert durant la soirée.

POINTS SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

Les travaux sont totalement et convenablement terminés aucune réserve n'a été émise.

La moquette qui paraissait un peu soufflée a été déroulé puis réinstallée afin qu'elle soit bien en place.

Le sol du parvis a été refait, c'est-à-dire, brossé, lavé et les pierres ont été rejointées.

DECISION MODIFICATIVES N°1

Un mandat au 21534 d'un montant de 970.06 € ttc (part communale) a été réalisé pour le paiement des travaux d'éclairage public de l'église réalisés en une seule fois dont le montant total s'élève à 2 116.48 € ttc.

Cependant afin de faire apparaître la part subventionnée par le SDE75 soit 1 763.73 € ttc et la tva à récupérer, il convient de passer les écritures suivantes :

- un mandat au 21534-041 au nom de la commune pour les travaux TTC 2 116,48 €
- titre au 238-041 au nom de la commune pour 970,06 €
- titre au 13258-041 au nom de la commune pour 1 146,42

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

AUTORISER l'intégration des travaux d'éclairage public de l'église

Il convient donc de réaliser les écritures suivantes :

- un mandat au 21534-041 au nom de la commune pour les travaux TTC 2 116,48 €
- titre au 238-041 au nom de la commune pour 970,06 €
- titre au 13258-041 au nom de la commune pour 1 146,42

TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PETIT PONT SDE76

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Eff+EP-2015-0-76264-M1352** et désigné "rue du petit pont" dont le montant prévisionnel s'élève à 180 405,58 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 57 148,97 € T.T.C.

Monsieur Maire propose également aux membres du conseil de lancer la démarche d'étude de prêt auprès du crédit agricole afin de bénéficier les prêts négocier par le sde76.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 57 148,97 € T.T.C.
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire la démarche d'étude de prêt auprès du crédit agricole afin de bénéficier les prêts négocier par le sde76.

SUIVI SALLE DES FETES ET RESERVATIONS 2019

Un courrier sera adressé aux associations afin de leur demander leur besoin de location de de la salle pour l'année 2019 en précisant qu'il leur sera accordé uniquement 2 week-end gratuit par an.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Fibre optique sera mise en place début 2019 et couverture du réseau téléphonique sera complété par l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Orange cependant la localisation du projet est toujours en étude auprès des services de la SNEF.
- Suite à la réfection de la Route de l'école en enrobée gravillonnés, une ligne blanche continue sera marqué au sol afin de sécuriser les entrées et les sorties de Flamanville.

PROCHAINES DATES :

- 22 Septembre 2018 : Inauguration de l'Eglise à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21 h 30.